



INITIATIVES POPULAIRES POUR UN SALAIRE MINIMUM CANTONAL

5 arguments pour un salaire minimum cantonal :

1. **Chacun doit pouvoir vivre dignement de son travail**, sans devoir dépendre de l'aide sociale. **23 francs brut de l'heure en 2023, c'est un minimum !**
2. **La moitié des salarié-e-s du canton ne bénéficient d'aucune convention collective de travail (CCT)** et n'ont donc pas de salaire minimum. 10% ont un bas salaire (inférieur à CHF 4326.-). **Garantissons enfin à tou-te-s les salarié-e-s vaudois un salaire minimum.**
3. Les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à recevoir un bas salaire. L'égalité proclamée dans la Constitution doit enfin se concrétiser. **Le salaire minimum lutte contre les inégalités de salaire injustifiées entre hommes et femmes.**
4. Face à l'augmentation des prix et des primes d'assurance-maladie, la situation devient intenable pour de nombreux-ses salarié-e-s. Le salaire minimum est une mesure nécessaire pour **garantir une indexation du pouvoir d'achat des salarié-e-s aux plus bas salaires et pousser à la revalorisation des autres.**
5. Les salarié-e-s vaudois-es ont droit aux mêmes droits sociaux que ceux d'autres cantons. **Après Neuchâtel, Jura, Genève, Tessin et Bâle-Ville, les Vaudois-es aussi doivent avoir un salaire minimum cantonal.**

Signez les 2 initiatives populaires pour un salaire minimum cantonal :

- l'initiative constitutionnelle pour ancrer le principe dans la Constitution.
- l'initiative législative pour introduire un salaire minimum de CHF 23.- en 2023.